

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR452
Advanced French Language
Hiver 2022
Mardi, 10:00-11:20, HH 138 – Cours hybride

Coordonnées

Professeur(e): Nicolas Gauthier (il ; lui)

Bureau: ML 332A

Téléphone: 519-888-4567, poste 42773

Heures de consultation: En ligne (Zoom), sur rendez-vous

Courriel: nicolas.gauthier@uwaterloo.ca

Prérequis : FR351 ou FR392A ou FR392B

Description

Dans ce cours de français avancé, l'étudiant.e développera ses habiletés d'écriture et de correction. En nous appuyant sur des œuvres littéraires brèves et sur des extraits de textes plus longs, nous préciserons et expliciterons des points de grammaire et de stylistique importants pour maîtriser l'expression française. Nous adopterons une perspective axée sur la communication : la grammaire sera abordée comme un outil employé pour communiquer avec clarté et précision avec une lectrice ou un lecteur. Des ateliers permettront à l'étudiant.e d'améliorer son écriture et de développer des techniques et des stratégies pour corriger des textes en français. Pour cette raison, le programme des points à l'étude pourra évoluer selon les besoins des étudiant.e.s.

Format du cours

Du 5 au 24 janvier (minimum), l'enseignement se fera de manière virtuelle, au moyen de documents fournis sur Learn et d'une rencontre hebdomadaire sur Zoom, pendant la période prévue pour l'enseignement en classe (mardi, 10h00-11h20). Il est prévu que l'enseignement reprenne ensuite en personne. L'Université de Waterloo émettra des directives auxquelles se conformera le cours. Le FR452 est un cours hybride : il est conçu pour que la recherche et l'acquisition de connaissances se fassent principalement pendant le temps d'étude autonome (à la maison) et que le temps en salle de classe soit principalement consacré à la mise en application, au partage et à la discussion. Selon la progression du groupe, il est toutefois possible que des ajustements soient mis en place. Néanmoins, il faut noter que la matière couverte en salle de classe sera mentionnée sur Learn, mais ne sera pas expliquée de façon aussi détaillée que le contenu à étudier de façon autonome.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours les étudiant.e.s pourront :

- A. Écrire de courts textes adaptés à des situations variées.
- B. Utiliser une méthodologie précise pour corriger des textes en français.
- C. Réviser et perfectionner des notions cruciales de grammaire et de stylistique en français.

Manuels et œuvres à l'étude

- Il n'y a pas de manuel ou d'ouvrage à se procurer ; le professeur fournira au fil du trimestre une série de textes sur le site Learn du cours.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Quiz	Semaines 4, 8 et 11	40 %
Rédaction (2)	Semaines 6 et 9	25 %
Participation	Tout le trimestre	10 %
Test	Semaine 12	25%
Total		100 %

Quiz

Trois quiz devront être complétés sur Learn (semaines 4, 8 et 11). Seules les deux meilleures notes seront retenues. Chaque quiz sera accessible durant une période de 72 heures ; les étudiant.e.s pourront le faire au moment de leur choix. Cependant, une fois le quiz lancé, il sera nécessaire de le compléter ; il ne sera pas possible de l'interrompre pour le reprendre plus tard. Les quiz seront consacrés à l'évaluation des apprentissages et des compétences des étudiant.e.s pour repérer et corriger des fautes dans un texte.

Rédaction

Durant les semaines 6 et 9, les étudiant.e.s devront écrire deux rédactions (d'une valeur de 12,5% chacune) en respectant les contraintes imposées par le professeur et qui seront affichées sur Learn. Après la date limite, il y aura un délai de grâce de 72 heures pendant lequel ce travail sera accepté sans pénalité et sans avoir besoin de contacter le professeur. Aucun travail ne sera accepté après ce délai sans accord préalable avec le professeur (et seulement pour des raisons exceptionnelles).

Participation

Il ne suffit pas de venir en classe pour avoir les 10% : en plus d'être présent.e, il faut participer très régulièrement aux discussions en classe.

Test

Après la dernière rencontre, les étudiant.e.s devront compléter un test qui apparaîtra sur Learn. Le test sera accessible pendant une période de 7 jours ; les étudiant.e.s pourront le faire au moment de leur choix. Cependant, une fois le test lancé, il sera nécessaire de le compléter (il faudra donc réserver un bloc de 120 minutes). Des instructions précises seront fournies sur Learn.

Plan du cours

Le plan du cours vise à donner une idée globale du programme de travail mais ne se veut pas une contrainte rigide : il pourra être modifié en fonction du rythme et des besoins des étudiant.e.s.

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	Semaines du 5 et du 10 janvier	Introduction Quelques anglicismes	Lectures à faire	
2	Semaine du 17 janvier	Comment corriger Les articulations du texte	Lectures à faire	Évaluation
3	Semaine du 24 janvier	Concordance des temps Les registres de langue	Lectures à faire	Évaluation
4	Semaine du 31 janvier	La ponctuation	Lectures à faire	Quiz 1
5	Semaine du 7 février	Les pronoms relatifs et « tout » OQLF	Lectures à faire	Évaluation
6	Semaine du 14 février	Participe passé Construction pronominale	Lectures à faire	Rédaction 1
	Semaine du 21 février	Semaine de lecture		Évaluation
7	Semaine du 28 février	Passé simple	Lectures à faire	
8	Semaine du 7 mars	Passé simple Classement des verbes	Lectures à faire	Quiz 2
9	Semaine du 14 mars	Subjonctif		Rédaction 2
10	Semaine du 21 mars	Subjonctif Il est / C'est		Évaluation
11	Semaine du 28 mars	Voix passive Homophonie	Lectures à faire	Quiz 3
12	Semaine du 4 avril	Révision		Test

Plan en cas de fermeture de l'université

En cas d'annulation d'une ou de plusieurs séances en classe, l'enseignement se fera à distance, en mode synchrone par vidéo sur Zoom durant les heures habituelles de classe. Les séances seront enregistrées et les enregistrements seront mis à la disposition des étudiant.e.s sur Learn.

Les quiz et le test prévus pour le cours auront lieu en ligne et ne seront donc pas affectés par une fermeture de l'université. Il en est de même pour les rédactions, qui seront soumises en ligne ; les dates de remise ne seront pas modifiées.

Selon la durée de la fermeture de l'université, la note de participation sera partiellement ou entièrement remplacée par des « ateliers », exécutés en ligne. Lors de ces ateliers, les étudiant.e.s auront à créer eux-mêmes en équipe de deux ou trois des documents pour le cours pendant la période de rencontre synchrone, notamment des textes comportant des fautes, selon le cadre fourni par le professeur. L'évaluation sera basée sur le travail accompli pour réaliser les tâches et sur un système d'évaluation par les pairs. Les modalités précises de ces ateliers – au nombre de 2 ou 3 selon le moment de la fermeture de l'université – seront indiquées sur Learn et durant la période de rencontre synchrone.

Accommodements pour les étudiant.e.s en quarantaine

Si un.e étudiant.e doit se mettre en quarantaine, le professeur lui proposera des accommodements selon sa situation individuelle.

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un test en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le site du registraire sur le règlement (<https://uwaterloo.ca/registrar/final-examinations/examination-regulations-and-related-matters>) pour de plus amples informations.

Si un.e étudiant.e est malade pour un test en classe, il ou elle doit faire remplir le formulaire « verification of illness » (<https://uwaterloo.ca/health-services/sites/ca.health-services/files/uploads/files/VIF-online.pdf>) par son médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/tests/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera une note de 0.

Si l'étudiant.e rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiant.e.s, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail après la période de grâce et sans entente préalable ne sera pas permise.

Travail de groupe

Hormis pour les ateliers, le travail de groupe n'est pas permis dans ce cours.

Politique du département

Le Département se réserve le droit de refuser l'admission d'un. étudiant.e dans un cours et/ou de ne pas créditer un cours de langue si le niveau de préparation préalable de l'étudiant.e s'avère trop haut pour le cours en question.

Tout travail doit être conçu et complété, dans son intégralité, par l'étudiant.e qui le soumet. **Toute tricherie et tout plagiat seront portés à la connaissance** de la Directrice/du Directeur du département et de la vice-doyenne/du vice-doyen de la faculté (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné.

Le plagiat consiste à emprunter ou bien à traduire une idée, un texte ou une partie du texte sans en indiquer la source précise et/ou sans employer les guillemets (« »), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré en partie ou au complet d'un livre, d'un article, des notes du cours, d'un site internet ou encore du travail d'un.e autre étudiant.e, etc. Même si vous ne citez pas textuellement une source, il est requis de la mentionner (références bibliographiques complètes) si vous y empruntez des informations ou des idées. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable et fera l'objet des mêmes sanctions.

La tricherie comprend tout usage d'aide non-autorisée et toute collaboration non-autorisée, mais ne s'y limite pas. Votre professeur.e vous informera des règlements propres aux activités de son cours. Pour les règlements universitaires, voir les détails ci-dessous.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. If you have not already completed **the online tutorial** regarding academic integrity you should do so **as soon as possible**. If you have, **please review for updates: Academic Integrity Tutorial** (<https://uwaterloo.ca/library/research-supports/academic-integrity/academic-integrity-tutorial>).

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity, to avoid committing academic offences, and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the Undergraduate Associate Dean. When misconduct has been found to have occurred, disciplinary penalties will be imposed under Policy 71 – Student Discipline. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to Policy 71, Student Discipline (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-71>). For typical penalties check Guidelines for the Assessment of Penalties (<https://uwaterloo.ca/secretariat/guidelines/guidelines-assessment-penalties>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to Policy 72, Student Appeals (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-72>).

Other sources of information for students:

[Academic Integrity website \(Arts\)](#)

[Academic Integrity Office \(UWaterloo\)](#)

Note for Students with Disabilities

The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.